

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.  
Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.*

**COMMUNIQUÉ DU 14 SEPTEMBRE 2022**  
**OFFRE PUBLIQUE ALTERNATIVE D'ACHAT ET D'ÉCHANGE**  
**VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

**NextStage** 

INITIÉE PAR

**NEXTSTAGE EVERGREEN**

PRÉSENTÉE PAR



**BNP PARIBAS**

**BANQUE CONSEIL, ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET GARANT**

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS  
RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES  
ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ NEXTSTAGE EVERGREEN (INCLUANT EN  
ANNEXE LE DOCUMENT D'EXEMPTION ÉTABLI A L'OCCASION DE L'OFFRE  
PUBLIQUE ALTERNATIVE D'ACHAT ET D'ÉCHANGE VISANT LES ACTIONS DE  
NEXTSTAGE INITIÉE PAR NEXTSTAGE EVERGREEN)**

**TERMES DE L'OFFRE**

**Offre publique d'achat :** 108,00€ par action NextStage SCA (le  
« **Prix de l'Offre** »)

**Offre publique d'échange en actions NextStage EverGreen :** 1 action NextStage EverGreen  
pour 1 action NextStage SCA

**DURÉE DE L'OFFRE**

25 jours de négociation. Le calendrier de l'offre publique alternative d'achat et d'échange  
(l'« **Offre** ») sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément aux  
dispositions de son règlement général



Le présent communiqué a été établi par NextStage EverGreen (l'« **Initiateur** ») et est diffusé en  
application des dispositions des articles 231-27, 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.  
Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.*

#### **AVIS IMPORTANT**

Conformément à l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et aux articles 232-4 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, dans le cas où, le nombre d'actions NextStage SCA non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de la société NextStage SCA (à l'exception des actions auto-détenues par NextStage SCA) ne représenterait pas, à l'issue de l'Offre, plus de 10 % du capital et des droits de vote de NextStage SCA, NextStage EverGreen a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de dix (10) jours de négociation à compter de la publication du résultat de l'Offre ou, le cas échéant, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre Réouverte, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions NextStage SCA non présentées à l'Offre (autres que les actions auto-détenues par NextStage SCA), moyennant une indemnisation unitaire égale au Prix de l'Offre.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'Offre en date du 13 septembre 2022 visant les actions de NextStage SCA, apposé le visa n°22-377 en date du 13 septembre 2022 sur la note d'information établie par NextStage EverGreen.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables (incluant en annexe le document d'exemption établi à l'occasion de l'Offre) ont été déposés auprès de l'AMF le 13 septembre 2022 et complètent la note d'information établie par NextStage EverGreen.

Ces informations ainsi que la note d'information mises à disposition du public ce jour, sont disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de NextStage SCA ([sca.nextstage.com](http://sca.nextstage.com)) et peuvent être obtenues sans frais auprès de NextStage EverGreen (19 avenue George V, 75008 Paris) et BNP Paribas (4 rue d'Antin, 75002 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et l'ouverture de l'Offre.

#### ***Avertissement :***

*Ce communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour la vente ou l'échange de titres NextStage SCA, ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour la vente ou l'échange de titres NextStage EverGreen.*

*La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer.*

*Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance des informations et de la note d'information mentionnées dans ce communiqué, ainsi que de toute modification ou de tout supplément apportés à ces documents, dans la mesure où ceux-ci contiennent des informations importantes sur l'opération proposée ainsi que sur d'autres sujets connexes.*